

CONVENTION DE FORMATION AYURVEDA

22 Août 2015

ENTRE :

ECOLE DE FORMATION SATTVA
N° SIRET : 507 926 830 000 21 - APE 85517

ET :

NOM -----
 PRENOM -----
 N° tél. -----
 Adresse -----

 Mail -----

POUR :

La formation en Ayurveda (cycle 2)

LIEU :

A L'ECOLE DE YOGA SATTVA
 8 RUE DU GRAND CHAMP – THEIX
 63122 St GENES CHAMPANELLE

PROGRAMME : (sous réserve de modifications)

<p>Cycle 2015-2016</p>	<p>Thèmes des journées théorico-pratiques</p>
<p>23 octobre 2015 20 novembre 2015 11 décembre 2015 22 janvier 2016 5 février 2016 11 mars 2016 1 avril 2016 20 mai 2016 24 juin 2016 1 juillet 2016</p>	<p>Etude de cas 1 : Diagnostic préalable, protocole exploratoire Etude de cas 2 : Validation, mise en place du protocole ciblé Cuisine Ayurvédique 1 : Recettes de base, beurre clarifié Etude de cas 3 : Phytothérapie affinée, diététique ajustée Etude de cas 4 : Deuxième niveau d'ajustements, suivi Cuisine Ayurvédique 2 : Recettes élaborées, huiles médicinales Etude de cas 5 : Validation, consolidation de l'orientation Etude de cas 6 : Bilan global, perspectives et limites éventuelles Massage 1 : Abhyanga harmonisant et stimulant Massage 2 : Snehana et points marma</p>

HORAIRES :

10H-13H00 et 14h-18h (sous réserve de modulation à voir avec le formateur)

ELEMENTS PEDAGOGIQUES :

La pédagogie utilisée suit une alternance entre la pratique et la théorie.

Le stagiaire bénéficie :

- De livrets pédagogiques en Ayurvédas
- De fiches techniques sur les thèmes abordés en journées et une trame à suivre
- Des enseignements, des cours pratiques et un suivi personnalisé

Une feuille de présence atteste de l'assiduité de chaque participant.

DISPOSITIONS FINANCIERES :

Le montant de l'action de formation pour 2015-2016 est de :
950 € l'année (TTC)

MODALITES DE PAIEMENT :

- PAIEMENT EN 1 FOIS : un chèque de 950 € (ou 950 €-200 € d'avance soit 750 €)
- PAIEMENT EN 4 FOIS : 3 chèques de 250 € + un de 200 € à établir maintenant
- PAIEMENT EN ... FOIS : ... chèque(s) de 95 € à établir maintenant pour le(s) jour(s) suivant(s) :

Les chèques seront encaissés le 05 du mois à partir du mois d'octobre 2015

La présente convention peut être dénoncée, par l'une ou l'autre des parties signataires, par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de deux mois.

Fait à ... , en deux exemplaires, le ...

Philippe FRADIN

Pour le stagiaire,
Phrase manuscrite, lu et approuvé,
Bon pour engagement,

Signature,